

# PLU

## Plan Local d'Urbanisme

### CEVINS (73)

#### 4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.2 Vallée

Echelle : 1/2000  
**DOSSIER D'APPROBATION**


Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 06 décembre 2019

#### LEGENDE

- U ZONES URBAINES**  
 Ua Secteur urbanisé ancien dense  
 Uc Secteur urbanisé récent moins dense  
 Ue Secteur urbanisé à destination économique
- AU ZONES A URBANISER**  
 Aub Secteur d'aménagement équipé - à urbaniser indéfiniment  
 Aulb Secteur destiné à de l'habitat sous forme organisée
- A ZONES AGRICOLES**  
 Aa Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage  
 Ab Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place  
 Av Secteur agricole dans lequel se trouve un vignoble
- N ZONES NATURELLES**  
 N Secteur naturel  
 NL Secteur destiné aux sports et loisirs

- INDICES ET SECTEURS**  
 F Bâtiment d'exploitation agricole impliquant les distances d'éloignement réciproque  
 O Chalet ou hameau d'alpage  
 S Sans dans les vignes  
 P Construction d'intérêt patrimonial

- INDICES ET SECTEURS**  
 Périphérie concernée par une OAP et un objectif de mixité sociale  
 Servitude, logements en accession aidée  
 Tracé d'une voie de circulation à modifier (article L.151-38 du code de l'urbanisme) ; élargissement de la voirie à 6 m entre bornard et la Napédon (élargissement et/ou aménagement)  
 Axe bruyant et bande d'isolement acoustique  
 Espaces ou secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue  
 Zones humides et leur espace de fonctionnalité  
 Corridor écologique  
 Prise en compte des risques  
 Secteur PPR1 Répartition d'étude du PPR1  
 Secteur PPR2 dont secteurs concernés par des risques  
 Secteur PIZ Répartition d'étude du PIZ  
 dont secteurs concernés par des risques
- EMPLACEMENTS RESERVES**  
 N° Destination Bénéficiaire Surface  
 1 Parkings Commune 64 m<sup>2</sup>  
 2 Emplacement voirie à 6 m Commune 123 m<sup>2</sup>  
 3 Extension constructible Commune 1313 m<sup>2</sup>
- DIVERS**  
 Bâtiment rajouté sur le cadastre (à titre indicatif)



Echelle: 1/2000